

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2182>

# **Faire l'apologie de l'esclavage est pas condamnable par la loi française**

Date de parution : 29 novembre 1999

- Dossier spécial LKP - Expressions -

Date de mise en ligne : vendredi 30 janvier 2015

Mis à jour le : samedi 7 février 2015

---

UGTG.org

---

Objet : Faire l'apologie de l'esclavage n'est pas condamnable par la loi française.

Monsieur Le Président de la République,

Un débat sur la liberté d'expression et le droit au blasphème agite la société française actuellement. Permettez moi de vous adresser ces quelques remarques, considérant le contenu de vos discours, et des membres de votre gouvernement, sur le vivre ensemble.

Vous le savez, l'esclavage et la traite négrière sont, depuis la loi TAUBIRA du 21 Mai 2001, reconnus comme crime contre l'humanité.

En 2009, M. DESPOINTES, béké Martiniquais, descendant de propriétaire d'esclaves, tenait les propos suivants sur canal+ :

**« Dans les familles métissées, les enfants sont de couleurs différentes, il n'y a pas d'harmonie. Moi, je ne trouve pas ça bien. Nous (ndlr : les Békés), on a voulu préserver la race. »** « Les historiens ne parlent que des aspects négatifs de l'esclavage et c'est regrettable » « les bons côtés de l'esclavage et les colons qui étaient très humains avec leurs esclaves, qui les ont affranchis et qui leur donnaient la possibilité d'avoir un métier ».

Ces propos ont déclenché la colère de milliers de Martiniquais et de descendants d'esclaves de part le monde. La classe politique en France a unanimement condamné de telles paroles et le parquet de Fort de France s'est saisi de ce dossier.

Ce « Monsieur de la Martinique » a donc été condamné en première instance et en appel par les tribunaux martiniquais. Comme le permet la loi, il a fait un recours devant la cour de cassation et : l'arrêt de la cour d'appel de Fort de France est cassé dans une décision du 5 février 2013. La Cour de Cassation considère que la loi sur la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité ne comporte aucune disposition répressive. Ce n'est qu'une loi mémorielle.

La chambre criminelle donne donc la permission de faire l'apologie de l'esclavage. Elle considère que la loi qui reconnaît la traite négrière et l'esclavage comme étant un crime contre l'humanité, n'est pas une loi normative qui peut servir de fondement à une poursuite pour apologie.

Dès lors, « Vanter les bons côtés de l'esclavage » ; « Dire et écrire que l'esclavage et la traite négrière était une bonne chose pour les nègres » ; « Célébrer et commémorer les esclavagistes » ; « Dire que la liberté est un plat pour lequel l'estomac des nègres n'est pas préparé » : etc. ne sont pas passibles ni de poursuites ni de condamnations.

Nous sommes dans la même situation, après l'abolition de l'esclavage, qui a guidé la promulgation de la loi d'indemnisation des colons de 1849, texte jamais abrogé ailleurs.

Rappelez-vous : ce sont les esclavagistes « spoliateurs » pour avoir perdu leur cheptel de nègres qui ont été indemnisés et non les esclaves. Au regard de ces textes, l'esclavage était donc une bonne chose ! Pas

# l'apologie de l'esclavage n'est pas condamnable par la loi française

Étonnant que notre « droit de réparation » soit cantonné à la mémoire (genre Mémorial Acte) et les indemnités, les terres et les autres richesses dévolues aux esclavagistes et à leurs descendants.

Pas étonnant non plus que même la stèle érigée en « mémoire » des esclaves à Nantes soit profanée.

Nous sommes dans une légitimation du droit à l'insulte et de l'apologie de l'esclavage et de la traite négrière pourtant reconnus crime contre l'humanité.

Alors, Monsieur le Président de la République Française,

Que comptez-vous faire pour rendre justice à ces milliers de descendants d'esclaves insultés et méprisés et mettre fin à la permission de faire l'apologie de l'esclavage offerte par la loi en France ?

-

Que comptez-vous faire pour mettre fin à ces provocations et insultes qui font l'apologie de l'esclavage et cela au moment même où des nostalgiques de la société de plantation veulent célébrer les premiers colons blancs génocidaires et esclavagistes arrivés en 1635, en Guadeloupe ?

-

Que comptez-vous faire pour mettre fin à ces insultes qui font l'apologie de l'esclavage et de la traite négrière au moment même où chacun parle du vivre ensemble ?

Recevez, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour LIYANNAJ KONT PWOFITASYON

Le Porte-parole,  
E.DOMOTA

Pointe-à-Pitre, le 20 Janvier 2015